

Délibération n°240009

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024 Date d’Affichage : le 02/04/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2024,

Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024, 20h30

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Monsieur Alexis BRU et Madame Pascale KHAMNOUTHAY arriveront un peu en retard

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

1) CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°240001 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?
Je vous remercie.

>> Votes pour : 16 sur 16 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance 18 décembre 2023.

> Information sur les décisions du maire depuis le dernier conseil

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Oui, concernant les panneaux solaires, quelle surface cela représente ? Et en terme de consommation ?

Monsieur le Maire : Je crois que c'est 9 KWcrêtes.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Oui. Il y avait plusieurs projets. Celui retenu, c'est 9 KWcrêtes. On en mettra que sur le toit en tôle, en bardage. On avait un projet avec les arrondis au-dessus de cette salle, mais comme on vient de refaire la toiture, on ne veut pas prendre le risque de mettre quelque chose au-dessus.

Madame Audrey FOULQUIER : Est-ce que la toiture est adaptée pour accueillir les panneaux, ou est-on obligé de changer la toiture ?

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est adapté. Au niveau des arrondis, ces systèmes de toiture plate, végétalisée, qu'on a au-dessus des arrondis : le prestataire voulait nous poser des trépieds avec des panneaux dessus. On a dit non puisqu'on venait de la changer (les deux arrondis). Donc les panneaux ne seront posés que sur la partie toiture bacs aciers.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Il est précisé « autoconsommation », c'est parce que c'est sur le principe de l'autoconsommation ?

Monsieur le Maire : Ce sera sous la modalité de l'autoconsommation individuelle, c'est-à-dire qu'on sera branché directement sur le compteur. Et donc lorsque le soleil va produire de l'électricité, cela va supprimer la consommation et les taxes qui vont avec. En gros, aujourd'hui on sait qu'à peu près un tiers de ce que l'on

consomme est une consommation diurne ; on le sait parce qu'aujourd'hui on a l'autoconsommation collective sur la centrale Enercoop, là-haut. Sur celle-là, on paye une électricité moins chère que celle de l'opérateur historique.

D'autres questions sur les décisions du maire ?

Alors on passe à la délibération liée à l'écoquartier et à la ZAC, suite à la commission de la semaine dernière.

Madame Pascale KHAMNOUTHAY intègre la séance.

2) ZAC ECOQUARTIER

Délibération n°240002 : THEMELIA – ZAC-ECOQUARTIER : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) POUR 2022 ET AUGMENTATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire : Il s'agit là uniquement du CRACL [Compte-Rendu à la Collectivité Locale] 2022, parce que pour 2023, on va avoir d'autres éléments pour le prochain conseil municipal, suite à la réunion que l'on a eue la semaine passée.

Madame Aurelle JEGO : C'est juste par rapport aux emprunts, ils rajouteront une ligne. Ils ont dit qu'ils ne changeraient rien d'autre, mais comme les modalités d'emprunts restent à modifier le CRACL 2023 serait adopté au prochain conseil.

Monsieur le Maire : Vous avez eu le document la semaine dernière à l'occasion de la réunion ; vous avez eu l'occasion de le voir lors de la présentation, et depuis, vous l'avez reçu. Cela fait gagner du temps, mais malgré tout, est-ce qu'il y a des questions que vous vous posez depuis la semaine passée ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : On en avait parlé un peu mais sur les rez-de-chaussée qui sont prévus pour du commerce, aujourd'hui Thémélia n'a aucune piste pour décider ou ce n'est pas Thémélia qui gèrera la partie commerce ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas Thémélia, c'est le fabricant, à savoir la société.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Ce n'est pas 3 F ?

Monsieur le Maire : Non, 3 F c'est pour les logements. C'est la société de Monsieur Puybouffat qui construit et qui les met en commercialisation. Il y a 3 locaux et c'est cette société-là qui vend. On va connaître le prix prochainement. D'ailleurs, parmi les questions qu'on se pose, c'est « est-ce qu'il ne faudrait pas que la commune en achète un pour y mettre éventuellement un centre de soins ? ». J'ai demandé à Monsieur Puybouffat qu'il nous fasse passer une proposition, ne serait-ce que pour connaître le prix au m² de ces locaux.

Monsieur Aurélien MAZZONI : C'est forcément trois locaux ou en fait, il fait ce qu'il veut ?

Monsieur le Maire : Il y a 300 m². Il a fait un prédécoupage en 3 fois 100 m² environ. Mais si quelqu'un veut les 300 m², il est parfaitement capable de les réaménager en 100+100+100, 100+200, ou 300 d'un seul coup.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Du coup, il n'y a pas de piste. Vous ne le saurez que le jour où ils s'installeront ?

Monsieur le Maire : De ce que j'ai eu ce matin comme information, il aurait déjà une première piste pour un des trois locaux.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Parce qu'après, il y a des permis de construire à l'intérieur, s'il modifie des choses, ou pas du tout ?

Monsieur le Maire : A priori il n'y en aura pas parce que cela ne va concerner que l'intérieur du local en question.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est vendu en VEFA.

Monsieur le Maire : Non, pas ça. Les logements sont vendus en VEFA. Là, c'est vendu en l'état, hors d'eau hors d'air.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est un plateau.

Monsieur le Maire : C'est un plateau.

Monsieur Michel CUPOLI : Une déclaration de travaux éventuellement ?

Madame Aurelle JEGO : Un dossier ERP [*Etablissement Recevant du Public*].

Monsieur le Maire : Je reprends ce que nous nous sommes dit la semaine dernière, parmi les enjeux importants de cette délibération, c'est la prorogation de la convention au-delà du 1^{er} juin 2024, pour 4 années supplémentaires. Et lorsqu'on reviendra en conseil municipal début avril, pour voter le budget, on fera également le vote du CRACL 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 13 sur 17 votants

>> Abstentions : 4 sur 17 votants (Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI)

Le conseil municipal :

- approuve le CRAC 2022 de la ZAC Camp Countal et donne quitus à THEMELIA sur le développement de l'opération au point de vue administratif, étude, réalisation et financier pour l'exercice 2022,
- approuve le versement à THEMELIA de la somme de 51 870 € en 2024,
- approuve l'augmentation de la durée de la convention publique d'aménagement de 6 années supplémentaires, soit jusqu'au 1^{er} juin 2030.

Madame Audrey FOULQUIER : Juste pour donner une explication sur notre abstention... A la suite de la réunion de lundi dernier, qui était très intéressante, on s'est aperçu que, pour nous, la politique d'urbanisme suivie n'est pas intéressante pour la commune. Tout simplement parce que, comme on l'a dit encore la semaine dernière, si on ne va pas jusqu'au bout du projet du lotissement et de la commercialisation des lots, c'est quelque chose qui peut être très dangereux économiquement parlant pour la commune. Donc cela nous paraît un peu une prise de risque importante pour la commune et donc ses administrés. On n'aimerait pas que finalement on soit obligé de prendre n'importe quelle proposition d'achat, et mettre n'importe quelle activité pour pouvoir éviter de se retrouver avec une sortie d'argent énorme pour la commune.

Monsieur le Maire : Alors, d'une part, lorsqu'on se présente aux élections, on accepte ça, parce que ce sont des conventions qui sont passées depuis 20 ans. Cela concerne tous les conseils et toutes les équipes qui se présentent, c'est comme ça. Et jusqu'à présent, c'est d'ailleurs ce que vous a dit Madame Laumond, une des particularités de cette ZAC est que chaque compte-rendu à la collectivité propose un bilan équilibré. Et ça fait près de 20 ans que tous les ans on propose des budgets équilibrés, et que, si on a fait des réunions de commission d'urbanisme où on invitait tout le monde, justement, c'est pour bien comprendre les enjeux, parce que ce sont des enjeux compliqués à comprendre. Ce n'est pas très intuitif comme type de process. Mais pour bien montrer quelle était l'attitude que l'on avait d'un point de vue financier, d'un point de vue technique des projets qu'on reçoit ou qu'on ne reçoit pas ; et la conversation qu'on a eue après était très ouverte, et nous permet de dire "*ça, on ne veut pas parce que ce n'est pas bien pour la commune*", et de faire en sorte de proposer quelque chose qui soit à la fois harmonieux pour le développement de la commune, et qui soit conforme à ce qu'on veut le plus grand nombre. Voilà ce que je peux dire.

Madame Céline TAFELSKI : Est-ce que je peux me permettre d'ajouter quelque chose ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Céline TAFELSKI : Là où on n'a pas la même vision que les équipes précédentes qui se sont engagées dans le projet, c'est qu'on trouve que c'est une urbanisation trop importante pour la commune. Si on ne veut pas que le village soit un village dortoir, avec beaucoup de populations qui arrivent en l'espace de quelques années, il faut être en capacité de les accueillir, de leur faire découvrir le village et de faire en sorte qu'ils se sentent pleinement habitant de la commune.

Monsieur le Maire : Justement, c'est exactement pour le contraire de ce que vous venez de dire qu'on a mené ce projet. Le village dortoir, c'était avant. Vous ne l'avez pas connu, moi j'y suis né. Avant c'était un village dortoir, où il n'y avait strictement rien. C'est parce qu'on a construit que ce n'est plus un village dortoir. Il y a 20 ans, quand on a commencé, il n'y avait pas de club de basket, il y avait un club de judo avec moins de 10 adhérents ; il n'y avait pas un club des archers, il n'y avait pas de crèche, il n'y avait pas de centre de loisirs. C'est parce qu'on a urbanisé que tout cela est possible. On a eu une conversation avec la directrice de l'école, sur des sujets qui ont trait à l'école, et en fait, quand on a discuté de la capacité de l'école, elle a rappelé qu'elle était conçue pour 8 classes ; c'est-à-dire que tels que les équipements publics ont été faits, ils ont été faits d'ailleurs par mes prédécesseurs et par nous-mêmes, les équipes successives, de telle sorte que les équipements publics soient dimensionnés à la taille d'une commune qui soit plus grande que ce qu'elle était au moment où on l'a démarré. Donc aujourd'hui, on a une 7^{ème} classe de justesse, on oscillait entre 6 et 7, mais l'école est conçue pour 8 classes. Cela veut dire qu'on peut voir venir du monde. L'objet n'est pas de remplir, on n'est pas là pour remplir à 9, ou battre un record du monde de population. Mais par rapport à l'assainissement, il y a une vingtaine d'années, on ne pouvait pas dépasser les 1.500 habitants. Aujourd'hui, il y a une capacité de traitement, parce que les réseaux ont été faits. On ne va pas atteindre le chiffre que je vais donner, mais, qui est entre 10 et 12000 habitants. Cela veut dire que les équipements ont été faits de telle sorte que la population puisse être accueillie, qu'on puisse accueillir les associations, qu'elles soient traitées par deux élus délégués aux associations pour faire en sorte qu'on les voit tous les ans et que cet accueil se passe le moins mal possible.

Madame Céline TAFELSKI : A ma prise de parole, vous me répondez par les équipements. Moi je ne parle pas du dimensionnement des équipements. Pour moi, des personnes qui arrivent sur la commune, qui se sentent intégrées, avec des manifestations, c'est ça, c'est le côté humain que je vois. J'entends, vous nous l'avez déjà dit, que les équipements étaient dimensionnés ; mais pour moi, c'est ce côté, on dit souvent « faire cité », voilà : que les personnes se sentent intégrées, concernées par les manifestations, qu'elles puissent vraiment se sentir comme dans un village, avec une vie de village. C'est ça que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Je vous ai répondu par le biais des associations. Je pense qu'il y a pas mal de choses qui sont faites, et que, là aussi, par rapport à ce qu'il se passait il y a 20 ans, le nombre d'animations et la récurrence de ces animations n'a strictement rien à voir. J'ai connu le village où il n'y avait strictement rien sauf 1 journée de fête par an, avant l'urbanisation. C'est l'urbanisation qui a permis les animations telles qu'elles sont maintenant. J'entends. Difficile de voir une chose et son contraire.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Non mais c'est la vitesse de l'urbanisation qui nous pose question, c'est tout, avec l'extension ; c'est ce qu'on a déjà dit à plusieurs reprises, c'est plus ça.

Monsieur le Maire : Je vous l'ai indiqué, mais le nombre d'habitants moyen que l'on gagne depuis 1956 est quasi constant, c'est entre 24 et 28 habitants par an. C'est constant depuis 1956.

Madame Audrey FOULQUIER : Vous voulez dire que depuis 4 ans, on a gagné que 24 habitants par an ?

Monsieur le Maire : Je vous parle en moyenne.

Madame Audrey FOULQUIER : Si vous partez sur un siècle, et qu'on dit que sur un siècle, on prend la moyenne, c'est sûr qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres.

Monsieur le Maire : Non, mais, prenez-le par tranche de 5 ans, toutes les tranches de 5 ans depuis 1956 sont comme ça.

Madame Audrey FOULQUIER : Donc de 2019 à 2024, on a augmenté notre population de 24 habitants par an ?

Monsieur le Maire : Guère plus. Je suis désolé, mais guère plus.

Madame Audrey FOULQUIER : Visuellement, ce n'est pas pareil en tout cas, l'occupation des terres, etc.

Monsieur le Maire : Je crois que c'est Jean-Charles qui nous a fait la remarque : le recensement de 1999 a dénombré 3,9 habitants par foyer. Aujourd'hui, on est à 1,8. Visuellement, vous avez la même surface, avec dans les maisons, deux fois moins de monde. Et la manière dont on construit, par exemple, aujourd'hui il y a 1000 foyers, et s'ils étaient construits sur des terrains de 2000 m², cela voudrait dire qu'il faudrait 200 hectares... Avec 200 hectares, il n'y a plus une surface agricole sur la commune. Si c'est bâti sur des terrains de 200 m², il faut 20 hectares. Donc les enjeux, qui sont des enjeux anciens, des enjeux du PLU de 2005, de la ZAC signée en 2004, c'est de faire en sorte de préserver un caractère agricole, tout l'ouest de la commune reste agricole, et les PLU successifs, les deux PLU communaux et le PLU intercommunal, préservent 220 ou 230 hectares de surface agricole utile - je parle sous ton contrôle - et préservent près d'une centaine d'hectares naturels, tout le coteau. D'accord, il y a des zones qui échappent : dans le coteau, il y a des lots qui sont partis, il y a des maisons qui se sont construites là-haut ; ce sont celles sur lesquelles on a le plus de critiques. Quand même, qu'on se le dise ; ces grandes maisons sont celles qui posent le plus de problèmes. Dans le même temps, vous avez quelque chose de très drôle, c'est-à-dire qu'au tout début, on n'est pas forcément d'accord avec cet urbanisme-là. Nous non plus. Et c'est pour ça que dès le début du mandat, et Madame Laumon d vous l'a redit l'autre jour, on a demandé à modifier la ZAC parce que la ZAC version 2004 prévoyait 200 logements de plus que ceux qu'il y a maintenant. On a diminué de 200 logements parce que nous non plus ça ne nous allait pas. Est-ce que vous croyez qu'on veut faire un lotissement dortoir, comme vous avez pris l'expression ? On veut faire le contraire d'un lotissement dortoir. On a envie que la commune vive le plus possible, et on fait tout pour ça. Et que ce soit toutes les délégations autour de la table, elles contribuent à ça. Mais j'entends. Encore une fois, on est là pour débattre de ça. Et ces commissions étaient faites pour ça, et franchement, j'ai trouvé que nous avons très bien travaillé tous ensemble.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Vous pensez qu'on reçoit mal les gens sur la commune du Séquestre ?

Madame Céline TAFELSKI : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Si on va jusqu'au bout du projet, avec le nombre d'habitations, 400, c'est ça ? 400 habitations en tout, ce que je veux dire...

Monsieur le Maire : Depuis 2004.

Madame Céline TAFELSKI : Oui. Mais ça fait quand même tous les ans de nombreuses populations. Ce n'est pas l'idéal pour ces personnes puissent sentir faire partie de la commune. Si on prend par exemple les vœux, depuis 3 ou 4 ans, il ne me semble pas qu'il y ait des nouvelles personnes. On a vu surtout des personnes d'un certain âge, mais de tous les différents lotissements qui se sont faits, il ne m'a pas semblé voir beaucoup de nouvelles personnes, vous voyez ce que je veux dire, qui participent, qui se sentent faire partie de la commune...

Madame Agnès BRU : Quand on accueille les nouveaux arrivants, c'est pareil, il y en a un tiers qui viennent. Alors, il faut imaginer une nouvelle forme de manifestation, peut-être qu'on n'est pas bon.

Madame Céline TAFELSKI : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Madame Agnès BRU : Mais on n'arrivera jamais à avoir la totalité des nouveaux arrivants.

Madame Audrey FOULQUIER : C'est dommage par exemple qu'une fête de village qui était sur deux voire trois jours, tombe à un seul jour maintenant. On se demande pourquoi avec autant de personnes, on n'arrive pas à mobiliser plus de gens dans nos associations. Toutes les associations et tous les présidents d'association de la commune vont vous dire que ce n'est pas un problème propre au Séquestre, mais...

Monsieur le Maire : Quand je vois comment s'est effondrée la fête de Carlus, qui était un summum ! Ce n'est pas une question liée au Séquestre, enfin je ne crois pas que ce soit un questionnement propre au Séquestre. Moi, je ne critiquerais pas les associations, parce que dans ce que vous dites, il y a une critique implicite des associations ;

Madame Audrey FOULQUIER : Non, vous le prenez dans ce sens mais ce n'est pas comme ça qu'on l'entend.

Monsieur le Maire : Oui mais il faut se mettre à la place des gens des associations, eux aussi l'entendent comme ça. Parce que le fait qu'elles n'arrivent pas à se renouveler, c'est une remise en question de ce qu'elles font et la manière dont elles le font. Si je prends celle des aînés, normalement, elle n'a jamais eu un aussi grand potentiel qu'aujourd'hui, vu le vieillissement de la population. Or, les adhérents n'ont jamais été aussi peu nombreux qu'aujourd'hui.

Madame Audrey FOULQUIER : Mais vu la population qui est entrée, normalement cela devrait être une population avec des associations jeunes qui devraient être vivantes, puisque ce sont plutôt des habitants jeunes qui arrivent.

Monsieur Jean-Marc NADAL : Factuellement, on participe au concours des communes les plus sportives ; cela fait trois fois qu'on y participe ; et à chaque concours, on demande les mêmes données. C'est la partie intéressante, que je n'ai pas encore faite passer mais je vais vous la faire passer à la commission. Avant le covid, on était à plus de 1.000 adhérents, et pas mal de bénévoles aussi. Il y a eu un coup d'arrêt avec le covid, c'est vraiment descendu en 2021, les bénévoles aussi. Et là, on s'aperçoit, dans la dernière mouture qu'on vient d'envoyer, que les adhérents remontent, on revient dans des niveaux normaux, mais les bénévoles continuent à baisser. Et ça ne concerne pas qu'une association, ce sont toutes les associations, c'est une moyenne de toutes. C'est général. Pourquoi on ne fait pas la fête sur deux jours ? Parce qu'il n'y a pas de bénévoles. Ils ont fait des annonces, du porte-à-porte, ils ont fait tout ce qu'il fallait pour recruter, mais les gens ne viennent pas. Il y a vraiment une crise du bénévolat. Ce n'est pas juste sur la commune, c'est absolument partout. Dans les chiffres, c'est vraiment flagrant.

Monsieur le Maire : En décembre dernier, j'ai assisté aux 10 ans de l'association Ressources, de par ma délégation de vice-président à la commission sociale et solidaire de l'agglomération. Cette association a vocation à faire la promotion de tout l'ESS [*Economie Sociale et Solidaire*], en particulier de tout ce qui est mouvement associatif. Monsieur SIMOES, qui est le secrétaire général de la préfecture, évoquait les chiffres du bénévolat : entre 2019 et 2023, au niveau du Tarn, une chute de 40%. Donc si vous voulez, ici, quand de jeunes couples arrivent, il est très rare comme première idée de vouloir s'inscrire dans une association. Pourquoi ? Parce qu'ils ont un boulot, ils ont un emprunt, ils ont des enfants en bas âge... Parmi les causes évoquées de la baisse du bénévolat dans les associations, il y a la question du départ à la retraite de plus en plus tard, et avec un nouveau phénomène qui apparaît, comme on va partir encore de plus en plus tard, les gens qui prenaient des responsabilités associatives en tant que soixantaines, ils partent plus tard et ne s'investissent plus du tout, ou manifestent le souci de ne pas s'investir parce qu'ils veulent profiter de la vie, entre 64 ans et 70 ans profiter d'être en bonne santé. Et donc le problème de l'engouement pour le mouvement associatif, je vous promets qu'il n'est pas local. Mais si vous avez des solutions, je suis preneur.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Avec le CDOS [*Comité Départemental Olympique et Sportif*], au Département, on le voit, ça concerne toutes les associations. Il n'y a pas une qui soit contente parce qu'elle ne manque pas de bénévoles, pas une ! C'est une grande crise. Pour les grandes manifestations albigeoises, ils font appel à autre chose.

Monsieur le Maire : Autre chose aussi... Avec Michel Cupoli, nous étions à la remise des médailles sportives, en fin d'année, et une chose m'a frappé, c'est le nombre de clubs où il y avait 2, 3 ou 4 médaillés...

Madame Audrey FOULQUIER : C'est parce que ce sont les clubs qui proposent les médaillés ; donc s'ils ne le font pas...

Monsieur le Maire : Oui mais, justement, là aussi, même pour ça, il y a de moins en moins de clubs qui proposent, et derrière, on a du mal à remplir la petite salle de la préfecture.

Madame Audrey FOULQUIER : Sur ce sujet-là, je pense que c'est plus une méconnaissance des médailles qu'autre chose. Je crois que beaucoup de clubs ne savent pas que des médailles peuvent être données à leurs bénévoles.

Monsieur le Maire : C'est le même mouvement, la même problématique ; c'est-à-dire que le désengagement du bénévolat, vous parliez tout à l'heure des « tempes grises » qu'il peut y avoir pour les vœux, ce n'est rien par rapport aux « tempes grises » qu'on pouvait voir à cette manifestation. On a ce problème de bénévolat, mais je ne pense pas que ce soit lié à l'urbanisation ici, qui n'est pas exponentielle, et qui en plus est contingentée géographiquement, et ce n'est pas lié aux types de populations qui viennent ou qui ne viennent pas.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Est-ce qu'on a une idée par rapport au taux de renouvellement de la population de la commune ? Il y a aussi ça, le fait qu'on s'implique dans une commune, c'est souvent parce qu'on sait qu'on y vit quelques années. J'ai moi-même mis du temps avant de faire des choses dans la commune, parce qu'il faut le temps de prendre ses marques, voir comment ça se passe au niveau des associations, etc. Mais si le renouvellement de la population est rapide, comme on a pu le voir l'année dernière, ou il y a deux ans, sur un CRACL, forcément l'intégration est plus longue.

Monsieur le Maire : Il y a deux choses, le renouvellement par les reventes, celui-ci est faible, et le renouvellement par les locations, qui est le plus important. Aujourd'hui, on voit, mais pas seulement au Séquestre : partout, c'est une augmentation de la proportion du nombre de locations. Pourquoi ? Parce qu'il y a des plus en plus de difficultés à accéder à la propriété pour les jeunes ménages, qui du coup se reportent sur la location (logements privés ou sociaux). Les gens n'arrivent pas à obtenir les prêts bancaires qui leur permettraient de construire. La proportion des locations aujourd'hui sur la commune est d'environ un tiers par rapport au nombre de logements en propriété. La difficulté est d'avoir un curseur entre les deux. Si on n'a que des propriétés, avec un très faible taux de renouvellement des propriétaires, au bout d'un moment, le problème est qu'il n'y a plus d'enfants à l'école, une fois qu'ils ont grandi et sont partis du foyer. Il faut des dizaines d'années avant que, dans la même maison, il y ait à nouveau des enfants. En 2001, dans la commune, il y avait 7 classes pour 1.100 habitants. Deux ou trois ans plus tard, on est tombé à 6 classes. Et avec 2.000 habitants, on a à peine 7 classes à nouveau. Cela donne d'abord une idée de la décohabitation dans les maisons, et le fait qu'il y ait beaucoup moins d'habitants. Je ne me souviens pas exactement des chiffres du nombre de foyers où il y a 1 habitant, mais je crois que c'est plus de 200 sur les 1.000 de la commune. Cela fait beaucoup de gens qui vivent seuls.

Madame Audrey FOULQUIER : Vous nous expliquez que toutes les infrastructures sont adaptées pour une population de 2.000 habitants, voire plus ; dans ce cas, comment se fait-il que nous soyons obligés d'aller chercher une nouvelle crèche alors qu'on en a déjà une ?

Monsieur le Maire : Pour le coup, là, la capacité d'accueil des enfants avec une seule crèche n'est pas suffisante donc aujourd'hui...

Madame Audrey FOULQUIER : On est d'accord que la structure n'était pas adaptée alors ?

Monsieur le Maire : On n'allait pas non plus faire un niveau de capacité de crèche pour 4.000 habitants alors qu'on n'est pas 2.000 quand même. Elle arrive au fur et à mesure, sans qu'il ait eu de grand manque quand même. Parallèlement à ça, une autre chose a évolué, et c'est un phénomène de société qu'on ne peut pas anticiper 10 ou 20 ans à l'avance, c'est qu'il y a une désaffection pour le métier d'assistante maternelle à domicile. Sophie, tu as fait le tour il n'y a pas longtemps, il en reste combien sur la commune ?

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : Il y en avait 4 je crois.

Monsieur le Maire : J'ai connu sur la commune, à un moment donné, 12 personnes qui faisaient de la garde d'enfants.

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : A un moment donné, il y en a même eu 14.

Monsieur le Maire : En modes de garde, il y a la crèche, la micro-crèche, l'assistante maternelle et la garde familiale. La garde familiale est devenue de plus en plus marginale ; il n'y a plus beaucoup de gens qui font garder leurs enfants par les grands-parents. Et une évolution récente, que le covid a bigrement amplifiée, c'est le fait que les nounous se sont mises en arrêt sur tout le territoire.

Madame Sophie GRIMAUD ESCORISA : Oui, il y a un effondrement de 40% à peu près sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire : En l'espace de trois ans ! Donc il y a des ajustements à faire. Je trouve qu'ils ne sont pas trop mal faits quand même par rapport à la situation.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Et une seconde crèche dite du « domaine public », ce n'est pas possible : ce n'est pas du tout le même tarif ni le même engagement. C'était l'opportunité d'avoir une autre proposition. Mais vous savez combien nous coûte une DSP ?

Madame Audrey FOULQUIER : C'est ça aussi, c'est que lorsqu'on veut accueillir de la population, il faut gérer tout ça. Il faut être conscient de ce que cela va impliquer.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Il me semble qu'on a géré.

Madame Audrey FOULQUIER : Mais on n'est pas au bout de la commercialisation. Si demain la commercialisation n'arrive pas à 100%, c'est un reste dû pour la commune qui risque d'être conséquent, voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : Oui, mais ça fait 20 ans que c'est comme ça. Dans le même temps, il faut savoir quel type de développement on veut ou pas pour la commune. Soit on veut chloroformer la commune, c'est une option, tout en sachant qu'il y a le droit républicain quand même, on n'a pas le droit d'interdire de construire, il ne faut jamais oublier ça. A un moment, il y a eu une tentation de certaines communes de ne plus prendre aucun permis de construire. Elles se sont tout de suite faites retoquées, parce qu'on est en république quand même. On n'a pas le droit d'interdire de construire sur une commune, on n'a pas le droit de refuser des habitants. L'objet est de voir comment on accepte une progression qui soit harmonieuse par rapport à l'esprit de la commune. C'est ce qu'on essaye de faire.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : En fait, on aurait pu aussi effectivement ne pas faire une ZAC mais accueillir 200 ou 300 maisons, avec 6 lotissements, dispersés de partout, où il faudrait mettre des buses, des routes, les réseaux pour y arriver (assainissement etc.). Au bout du compte, ça coûterait très cher. Et ça se ferait à l'opportunité ; ça ne serait pas réfléchi. Franchement, oui, c'est une possibilité. Il y a beaucoup de gens qui le font. Nous on a construit réellement la suite du village. Ça plait ou ça ne plait pas. Mais là, la mairie a choisi son urbanisation.

Monsieur le Maire : Il y a la question de la sécurité, la loi sur l'eau, enfin, tous les éléments qui vont avec. Pour l'anecdote, je rappelle toujours que l'année où il s'est signé le plus de permis de construire, ce n'est pas sous notre mandat mais en 2000, où il s'est construit en une seule fois l'équivalent de 100 logements, appartements et maisons confondus. On a connu des périodes autrement plus virulentes en termes de seuil ; parce qu'à l'époque il y avait à peine 500 habitants, et on a vu arriver près de 100 logements de plus en un an et demi.

En tout cas, il faut qu'on continue les réunions sur l'urbanisme parce que finalement, je pense que ce sont des réunions utiles à tous.

Monsieur Aurélien MAZZONI : En termes de circulation, je m'inquiète de savoir comment c'est anticipé et prévu. On a mis des radars de vitesse ; je ne sais pas si vous avez un bilan sur les excès de vitesse ; le nombre de fois où je me fais doubler sur le dos d'âne devant le Quartz, ou même là, sur le parking. Comment est-ce anticipé au regard de la croissance des habitations ? Les gens vont faire des rotations. On sait qu'il n'y

a pas le transport en commun qui aide. La piste cyclable va peut-être aider, faire mieux, mais je ne sais pas... cela reste dangereux. Surtout qu'il y a aussi les abords du citystade. Comment est-ce anticipé ? Même la rue de Pendariès...

Monsieur le Maire : Attendez, on ne va pas se raconter d'histoire. Ce sont des routes considérées avec zéro circulation quand même. Il faut dire les choses. Prenez l'avenue Saint-Exupéry, celle où il y a les radars, il y a moins de 800 voitures par jour.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Je veux parler de la vitesse, et en termes de sécurité, pas en nombre de véhicules.

Monsieur le Maire : Pardon mais, sur la vitesse, la réponse n'est pas municipale. Franchement ; si vous avez une réponse municipale, encore une fois, je suis preneur. Ce qu'on essaye de voir c'est comment anticiper la quantité. Une chose qui est démentie par les chiffres, ce sont les bus, parce que depuis le nouveau tracé, la fréquentation n'est plus du tout la même, et c'est forcément des moteurs en moins sur les routes. Donc là, je ne peux pas vous laisser dire ça. Ensuite, la question du comportement des gens dans leur véhicule, je vous signale qu'on est tous concerné. C'est plus un problème de société qu'autre chose.

On reprend la modalité pour les prochaines réunions, si vous le voulez bien, sur cette modalité où tout le monde est invité. D'accord ?

Monsieur Alexis BRU intègre la séance.

3) FINANCES

Délibération n°240003 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2024

Monsieur le Maire : Marie-Thérèse dis-nous un mot de l'aire de jeux en question ; c'est pour une demande de subvention.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Depuis plusieurs années, les enfants du CMJ ont ce projet d'agrandir ou de recréer la nouvelle aire de jeux, entre la mairie et l'école. Il est souhaitable qu'elle soit clôturée pour les enfants de différents âges, c'est important. On avait travaillé là-dessus, mais le COVID est passé par là et le projet a pris du temps. Enfin, on touche un petit peu du doigt ce projet, qu'on a pu affiner avec des jeux pour la crèche, des jeux pour les plus grands. On a fait faire des devis. Vous avez les tarifs : entre 26.000 et 40.000 € pour la réalisation du sol et des aménagements.

Monsieur le Maire : Et l'objet de la délibération ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : C'est de demander une subvention.

Monsieur le Maire : 50% du montant global en DETR. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Aurelle JEGO : Comme d'habitude pour les subventions, c'est le montant le plus haut qui a été choisi. Le projet n'est pas encore finalisé.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :
Nous avons travaillé depuis quelques années avec les enfants du CMJ à un projet de création d'une nouvelle aire de jeux entre la mairie et l'école. Cette aire de jeux serait sécurisée (clôturée) et accessible aux parents à mobilité réduite (sol lisse). Le détail des jeux reste à confirmer mais l'objectif est de répondre aux attentes non seulement des tout-petits (cette

aire pourrait être utilisée par la crèche et les assistantes maternelles notamment...) et des plus grands (de l'âge des maternelles et primaires).

Des devis de réalisation de cette aire ont été obtenu (26 429 € HT pour la fourniture des jeux et 44 967,50 € HT pour la pose et la réalisation du sol, de la clôture, ...) pour un montant total de 71 396,50 € HT.

Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (taux : 20 à 50%)

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réalisation d'une aire de jeux	71 396 €	Préfecture (DETR 2024)	35 698 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	35 698 €	50%
TOTAL DEPENSES	71 396 €	TOTAL RECETTES	71 396 €	

Et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 35 698 € au titre de la DETR 2024

Délibération n°240004 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REPARATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2024

Monsieur le Maire : Pareil, un mot Marie-Thérèse sur la toiture de l'école. Le principe de la délibération est le même, c'est de demander 50% du devis le plus haut pour la réfection de la toiture ; c'est ça ?

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui, par rapport aux fuites dans la toiture de l'école.

Monsieur le Maire : Une difficulté toutefois, on avait demandé deux types de devis. Là, on demande une subvention pour cette réparation, mais on avait demandé un devis pour la reprise complète de la toiture, qu'on n'a toujours pas aujourd'hui. Comme cela ne peut pas rester en l'état, au moins, qu'on demande la DETR pour la réparation.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Depuis plusieurs mois, l'école Marie-Louise Puech-Milhau subit des fuites dans certaines pièces. Après de nombreuses investigations et la venue de plusieurs entreprises spécialisées, il s'avère nécessaire de procéder à diverses réparations de la toiture : remplacement des faitages, vérification de la visserie, nettoyage des chéneaux, rénovation des 4 parties concaves en bac acier.

Un devis de 36 602 € HT a été fourni.

Ce projet serait subventionnable au titre d'importantes réparations sur bâtiments scolaires (taux : 20 à 50%)

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réparation toiture école	36 602 €	Préfecture (DETR 2024)	18 301 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	18 301 €	50%
TOTAL DEPENSES	36 602 €	TOTAL RECETTES	36 602 €	

Et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 18 301 € au titre de la DETR 2024.

4) TARIFS

Délibération n°240005 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire : Jean-Pierre, première délibération te concernant, c'est pour la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Cette délibération porte sur une actualisation des cas de figure relevant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants. En effet, cela fait suite à une nouvelle demande, faite en début de l'année, concernant un commerce local, pour utiliser le domaine public d'une manière quotidienne. C'est la nouveauté : ce n'est pas une fois par semaine mais toute la semaine. Il convient de revoir les tarifs.

Au vu du tableau que vous avez sous les yeux, il y a 4 cas de figure, 2 que nous connaissions : 10€ mensuels pour une occupation un jour par semaine sans branchement à la borne électrique, et 20€ avec branchement à la borne. Avec la nouveauté (l'occupation quotidienne), il s'agit de prévoir 50€ mensuels sans le branchement électrique, ou bien 100€ avec le branchement.

Ces autorisations, si elles sont validées, sont quand même un soutien aux entreprises locales qui souhaitent s'installer sur le domaine public, tout particulièrement place de la mairie où il n'y a pas de commerce de proximité.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI, conseiller délégué à l'économie, expose :

Par délibération du 30 juin 2010, nous avons fixé à 20 € par mois l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants venant 1 jour par semaine et se branchant sur la borne électrique communale.

Par délibération du 4 avril 2018, nous avons fixé à 10 € par mois l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants venant 1 jour par semaine, sans branchement.

Nous avons une demande de commerce ambulant pour une installation quotidienne sur la place Jules Ferry. Il y a lieu de fixer un tarif pour ce cas de figure et d'en profiter pour reprendre tous les tarifs dans une seule et même délibération.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal décide de remplacer les deux délibérations précitées par la présente délibération et fixe les tarifs suivants pour les commerces ambulants installés sur le domaine public :

Type d'occupation	Tarif
Occupation 1 jour par semaine sans branchement électrique	10 € par mois
Occupation 1 jour par semaine <u>avec branchement électrique</u>	20 € par mois
Occupation quotidienne sans branchement électrique	50 € par mois
Occupation quotidienne <u>avec branchement électrique</u>	100 € par mois

5) DOMANIALITE

Délibération n°240006 : AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE LE SEQUESTRE (20,17 ha)

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez reçu le document d'aménagement de la forêt de la Gardie ? La proposition d'aménagement par l'ONF ? Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce document ?

Monsieur Aurélien MAZZONI : Il y a des lignes financières, pour un total de 6.000 € sur le projet ; est-ce que ces 6.000 € correspondent à ce que la commune va dépenser sur la totalité de la mise en place et de l'utilisation, ou est-ce l'ONF qui dépense cet argent-là pour la mise en place ?

Madame Agnès BRU : Ce sont des recommandations, ce ne sont pas des obligations.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Vu qu'il y a aussi une mensualité, je n'ai pas compris à quoi ça correspond.

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs choses ; on a demandé à l'ONF d'aménager la forêt pour que ce soit un lieu de promenade. Parce que par rapport à notre souhait qu'il y ait des espaces verts au plus proche du village, on a un espace vert communal de 20 hectares mais que très peu de gens connaissent. L'automne dernier, on a fait passer une entreprise pour dégager les sentiers. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'y aller, mais ce n'est plus du tout pareil. Maintenant, il y a des parcours qui font près de 4 km ; la boucle la plus grande fait 4 km, et il y a plusieurs boucles possibles de 2, 3 et 4 km. L'objectif est de continuer à l'aménager, avec des panneaux indicateurs pour orienter les promeneurs, la mise en place d'obstacles pour empêcher des deux roues (tous les véhicules à deux roues y compris vélos et trottinettes). Tous les deux roues sont interdits dans une forêt domaniale, on a appris ça à l'occasion de la visite de l'ONF. Donc on a demandé la liste des équipements (et les montants) qu'on souhaiterait mettre là-dedans, en particulier les barrières sous forme de chicane pour que des engins à moteurs ne puissent pas passer. Ensuite, au cas par cas, nous déciderons des équipements que l'on prend.

Il y a d'autres choses également :

- Une cotisation, de mémoire je crois que c'est 4€ par hectare – je parle sous le contrôle de ceux qui étaient là - 4 à 5€ par hectare ; c'est ce que nous coûte la gestion par l'ONF ; avec ça, on ne va pas se ruiner.
- Ensuite, il y a des propositions de bénéfices également. C'est-à-dire que lorsque l'ONF propose un plan d'aménagement, il propose un plan d'exploitation, par rapport à la coupe des arbres. Lors de la réunion avec le groupe qui s'occupe de ça, quand ce sujet a été abordé pour 150 à 200 hectares à peu près, ça a freiné. La remarque d'Agnès prend alors tout son sens, c'est que c'est nous qui décidons, à l'arbre près, celui qui va tomber ou pas. Parce que pour eux, qui sont dans la gestion forestière, vu le mauvais état d'un certain nombre d'arbres, il faut commencer par en dégager près de 10%, pour 2025 ou 2026. On s'est dit qu'on n'allait pas se précipiter, qu'ils allaient peut-être nous les marquer pour commencer. En dehors des arbres qui présentent un caractère dangereux, parce qu'ils penchent au-dessus des sentiers et représentent un risque pour les usagers, on ne va pas partir sur des tailles de cette ampleur, qui auraient vocation à être une ressource pour la commune. Mais nous ne sommes pas une commune forestière comme certaines communes en France ; dans le Morvan ou l'Est de la France par exemple, ces exploitations contribuent comme une ressource importante de la commune. Je viens de faire un mini tour de France de communes, et j'ai vu des communes où les ressources forestières représentent 50% du budget quand même. Nous, nous ne sommes pas trop sur ce fonctionnement et ce n'est pas du tout ce que l'on cherche, de faire tomber une forêt. Mais l'idée de l'ONF, c'est qu'il faudra une coupe de toute façon. Et ensuite, les coupes reviennent tous les 20 ans. Soit une première coupe dans 3 à 5 ans, et les suivantes tous les 20 ans. Pour l'ONF, la forêt est à tomber quand même. Le chêne, au bout de 250 ans. Ils visualisent ça en gros à la fin du siècle, au vu des arbres que nous avons. Cela me va, parce que c'est une échéance qui m'indiffère un peu. Dans mon cycle de vie d'homme, je serai peu concerné !

Voilà l'esprit du plan de gestion de l'ONF.

Monsieur Aurélien MAZZONI : Et sur la zone humide, ils ont des conseils ? A une époque, vous parliez d'enlever les peupliers.

Monsieur le Maire : Sur la zone humide, oui, il y a un vrai problème avec les peupliers. La demande serait d'enlever tous les peupliers, qui sont nuisibles à la zone humide. Il va falloir regarder de plus près ce qu'il faut faire. Si on doit en couper, c'est certainement là que cela va se passer. Déjà, commencer par couper tous ceux qui sont morts, parce que ce sont les véritables éléments provocateurs de fuite de la zone humide, ils l'assèchent.

C'est bon pour l'aménagement forestier ? Plus de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Monsieur le maire expose que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement forestier de la forêt communale de LE SEQUESTRE (20,17 ha), établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212, D212-1 et D212-2 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- *un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,*
- *la définition des objectifs assignés à cette forêt,*
- *un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.*

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2024 à 2043.

6) SECURITE

Délibération n°240007 : INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DU SEQUESTRE

Monsieur le Maire : Jean-Pierre, ce n'est pas noté dans la délibération mais c'est toi qui suis le dossier concernant la vidéo protection de la commune. L'objet de la délibération de ce soir est de prendre l'option entre location et prestation de service d'un côté, ou acquisition d'autre part, pour passer à l'étape suivante.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Tout à fait. Effectivement, on a une proposition de leasing. On a fait des études auprès d'entreprises. Il faut savoir que si c'est de l'investissement, avec la maintenance, on est sur un budget autour de 150.000 €. Grâce à nos contacts, on a eu l'opportunité de rencontrer une entreprise qui fait du leasing, Leaseprotect, qui est une des rares entreprises qui puissent faire ce genre de prestation. Et on se retrouve sur des montants assez intéressants, puisqu'on a une mensualité proposée à 1 074 € HT par mois. Les endroits stratégiques ont été vus en Commission Economie au mois de mars, tout en restant en conformité avec la loi (la loi interdit la surveillance généralisée du territoire). Ce sont surtout des demandes qui émanaient de commerçants, par rapport aux inquiétudes des professionnels sur le manque de surveillance par vidéo protection. Comme la commune est petite, forcément, on va retrouver des caméras aux quatre coins de la commune, c'est-à-dire aux entrées principales de la commune :

- Au rond-point de la Bondancie, du côté de Ô Saveurs Paysannes,
- Du côté du Buffalo Grill, cela reste à valider mais je pense que l'entreprise est favorable : c'est Ecouter Voir, pour placer une caméra sur la façade et avoir une meilleure visibilité.
- Une au rond-point situé au niveau du croisement de la rue Robert Raynal, la rue Cap Long et l'avenue St Exupéry, avec une perspective sur le City stade et le Pumptrack, à terme.
- Une autre sur le rond-point rue Pendariès.

Monsieur le Maire : A la station essence.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : L'avantage de cette entreprise est de faire les dossiers, parce que chaque point fera l'objet d'une déclaration pour le site, c'est-à-dire voir si c'est en conformité et faisable ou pas. Le diagnostic de la gendarmerie de l'an dernier disait bien qu'ils prévoyaient ces endroits-là, mais sous réserve de faisabilité. Maintenant, après avoir réfléchi les uns et les autres sur les points qui nous sont présentés, on est sous réserve de la déclaration de la Préfecture et de la validation par les services compétents en la matière. Voilà le projet, c'est une forme de leasing, c'est une mensualité, sachant que la société veillera à ce que les appareils soient renouvelés tous les 3 ou 4 ans et en cas de panne. C'est un avantage assez appréciable. La mise en pratique sera un peu plus délicate : il faudra aller voir sur le terrain l'emplacement exact des mâts, parce qu'il est interdit de fixer les caméras sur les lampadaires, autrefois ça se faisait mais maintenant ce n'est plus le cas. Donc il y a quand même toute une partie mise en forme pour que ce soit le plus efficace possible.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Et il faut qu'il y ait de l'électricité.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Oui, il y a ça aussi.

Monsieur le Maire : Donc l'objet de la délibération de ce soir est de décider de l'option leasing/prestation de service en lieu et place d'un investissement en propre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Est-ce qu'il y a d'autres sociétés qui le proposent, ou est-ce qu'il y a une seule entreprise sur l'ensemble du territoire qui propose ce type de service ?

Monsieur le Maire : En fait, ce sont les seuls qui proposent ça. Elle a retenu l'intérêt du secrétaire général à la préfecture, qui a demandé à venir nous rendre visite sur la commune dans les jours qui viennent, très intéressé par cette innovation, parce que c'est la première qui fait ça. Le choix de cette délibération-là, c'est pour passer à une autre modalité, liée aussi à des conditions conjoncturelles, puisque les financements de l'Etat sur les investissements ont complètement changé par rapport à ce qu'ils étaient il y a trois ou quatre ans, et ils sont passés d'une subvention entre 70 et 80% à aujourd'hui moins de 30%. Donc la réponse en leasing nous paraît beaucoup plus adaptée.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : C'est pour ça que les mâts seront à notre charge.

Monsieur le Maire : Oui, parce qu'ils resteront notre propriété.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : L'appareillage peut changer, c'est à eux, mais les mâts et l'alimentation sont à la charge de la commune.

Monsieur Aurélien MAZZONI : On ne connaît pas encore le coût de ça ?

Monsieur le Maire : On ne connaît pas encore le coût des mâts, mais c'est entre 15 et 20.000 € pour toute l'installation.

Madame Audrey FOULQUIER : On ira se brancher sur un raccordement proche.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Je pense qu'il faudra un comptage quand même.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Audrey FOULQUIER : Et en solaire, ça n'existe pas ?

Monsieur le Maire : Si, mais c'est très onéreux, notamment l'hiver, car il y a une zone de recharge très faible, avec une capacité de batterie très importante pour pouvoir passer les périodes d'hiver. Tant à l'investissement qu'à la location, tous nous ont déconseillé le dispositif solaire.

Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal

- acte le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;
- précise que les périmètres concernés par l'installation de caméras sont :
 - le croisement entre la rue de l'ancienne école et le chemin des Prestils,
 - le rond-point situé au croisement entre l'avenue des Marannes et la rue de l'ancienne école,
 - le rond-point situé au niveau de la sortie de la RN 88 et du parking de covoiturage,
 - le rond-point situé au niveau du croisement de la rue Robert Raynal, la rue Cap Long et l'avenue St Exupéry,
 - le rond-point situé au niveau du croisement entre la rue Cap Long et la vieille route de Graulhet,
 - le rond-point de la Bondancie ;
- dit que les caméras permettront d'enregistrer et de stocker des images afin de répondre à d'éventuelles réquisitions judiciaires ;

- que le dispositif de visionnage en direct des images sera installé comme il se doit dans un local dédié au sein des locaux de la mairie, sise place Jules Ferry 81990 LE SEQUESTRE, et que seuls les élus et agents autorisés pourront y accéder ;
- que la mise en place du système sera conditionnée à la réception de l'autorisation préfectorale après dépôt du dossier descriptif ainsi qu'à la validation de la Commission Départementale de vidéoprotection ;
- que le choix s'est porté sur un système en leasing avec maintenance incluse, pour un montant de 1 074€ HT par mois, et précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2024

7) PERSONNEL

Délibération n°240008 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'INGENIEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire : Dernière délibération, qui fait le lien avec le précédent conseil municipal et avec la première réunion de la commission des ressources humaines qu'on a réuni dans l'intervalle. On a fait l'inventaire de tous les agents de la municipalité, et on a vu que ce qu'on propose à l'ensemble des agents passait aussi par le traitement de notre secrétaire générale, donc créer un poste d'ingénieur à temps complet et modifier le tableau des effectifs à partir du 1^{er} février 2024 en intégrant ce poste supplémentaire et en supprimant le poste d'ingénieur territorial. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont participé à la commission en question, parce que ça nous a permis de sortir d'une conversation entre le seul employeur que je suis en tant que maire et la secrétaire générale, et d'avoir une réunion en commission.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Des abstentions ? Des votes contre ?
Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au passage de la commune au-delà des 2 000 habitants en janvier 2024, l'agent au grade d'ingénieur peut désormais prétendre au grade d'ingénieur principal.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal et la fermeture du poste d'ingénieur à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal décide de créer un poste permanent d'Ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} février 2024 et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2024 en intégrant ce poste supplémentaire et en supprimant celui d'ingénieur

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes	Temps de travail
➤ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2 postes à 35/35ème
➤ Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35/35ème
➤ Adjoint Administratif Territorial	1	1 poste à 28/35ème
FILIERE TECHNIQUE		
➤ Ingénieur occupant la fonction de Secrétaire Générale	supprimé	1 poste à 35/35ème
➤ Ingénieur Principal occupant la fonction de Secrétaire Générale	1	1 poste à 35/35ème
➤ Agent de Maîtrise Principal	1	1 poste à 35/35ème
➤ Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	3	3 postes à 35/35ème
➤ Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	3	2 postes à 35/35ème 1 poste à 28/35ème
➤ Adjoint Technique Territorial	2	2 postes à 35/35ème
FILIERE SOCIALE		
➤ Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} Classe des écoles maternelles	2	1 poste à 35/35ème 1 poste à 25.5/35ème

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? S'il n'y en a pas, nous savions que ce conseil municipal serait plus court et qu'il avait été avancé. Il n'y a pas de conseil communautaire demain, ni dans 15 jours. Mais le but était de passer ces délibérations avant la fin du mois de janvier.
Je vous remercie de votre attention.

Madame Aurelle JEGO : Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 avril, pour le vote du budget.

La séance est levée à 21h30

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**